

Traité Plastique : Citeo et 48 éco-organismes internationaux appellent à inclure la REP parmi les leviers pour réduire la pollution plastique

Alors que s'ouvre le 4^{ème} cycle de négociations pour un Traité mondial sur la pollution plastique à Ottawa (Canada) du 23 au 29 avril, Citeo et 48 éco-organismes du monde entier, regroupés au sein de la « Producer Responsibility Coalition », plaident pour l'intégration du modèle de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP) parmi les leviers permettant de réduire la pollution plastique.

Déployée dans un nombre grandissant de pays en Europe et à l'international, la REP apparaît comme un outil efficace pour réduire l'impact environnemental des déchets, et notamment ceux issus du plastique. Sous l'impulsion de Citeo, près de cinquante éco-organismes du monde entier ont décidé de s'unir afin de porter l'inscription du principe de REP dans le Traité mondial sur la pollution plastique, parmi les solutions à la disposition des Etats. La *Producer Responsibility Coalition* a accueilli cette année une dizaine de nouveaux partenaires comme le Canada, le Kenya, l'Afrique du Sud, le Nigeria, l'Inde et l'Australie.

« Depuis la création des premières filières au début des années 90 en Europe, la REP a prouvé son efficacité pour organiser et financer le recyclage de nos déchets, entre responsabilisation des producteurs et mobilisation des consommateurs. En devenant le premier éco-organisme accrédité auprès du Programme des Nations-Unies pour l'Environnement (UNEP), Citeo poursuit son engagement international. La REP est un outil efficace, concret, adaptable et immédiatement applicable. Nous devons l'actionner ensemble et partout où c'est possible pour lutter contre la pollution de tous les déchets. » déclare Jean Hornain, Directeur général de Citeo.

La REP au service d'une gestion optimisée des déchets à l'échelle mondiale

La REP est un système qui confère aux entreprises la responsabilité de l'impact environnemental de leurs produits mis sur le marché dans un cadre défini par les pouvoirs publics. Cette responsabilité peut s'exercer via un éco-organisme pour financer et organiser la réduction, le réemploi, la collecte, le tri, le recyclage et la mobilisation des populations pour atteindre les objectifs de circularité.

La REP n'est pas une taxe, collectée, qui serait noyée dans le budget global des Etats. Il s'agit d'un financement pérenne et dédié à la mise en œuvre des activités d'écoconception et de gestion des déchets dont elle est responsable, par l'intermédiaire des éco-organismes.

La REP répond à des exigences de redevabilité et de traçabilité des produits, qui permettent aux éco-organismes de rendre compte de leur action.

Pour garantir son efficacité, la REP nécessite un cadre réglementaire solide, conçu et piloté par l'Etat en coordination avec toutes les parties prenantes concernées, et définissant clairement le rôle de chacune d'entre elles.

La REP n'est pas le seul outil pour lutter contre la pollution plastique, mais il est indéniablement une solution concrète dont nous ne devons pas nous passer.

**Pour retrouver la position commune et les exemples concrets des activités des éco-organismes signataires,
[cliquez ici](#)**

Données-clés sur la filière REP emballages ménagers et papiers en France

- 14 milliards d'euros en 30 ans pour financer l'économie circulaire à travers la collecte sélective, le tri et le développement de filières de recyclage locales
- La création de près de 30 000 emplois non délocalisables ;
- 3,8 millions de tonnes d'emballages et 1 million de tonnes de papiers graphiques recyclées chaque année ;
- Des bénéfices environnementaux significatifs : 2,2 millions de tonnes de CO2 évitées par an soit 1 million de voitures en moins sur les routes, et 19 milliards de litres d'eau économisés soit 6 400 piscines olympiques.

Contacts presse : citeo@maarc.fr : Simon Dulucq – 06 10 98 55 64 / Emilie Molinier – 06 68 26 34 00

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 14 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 65,5 % des emballages ménagers et 60 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.